

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



BURKINA FASO

.....

UNITE- PROGRES- JUSTICE

.....

SECRETARIAT GENERAL

.....

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

.....

PRESIDENCE

**INSCRIPTION AUX EXAMENS SPECIAUX « A » et « B » D'ENTREE
A L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO SESSION DE MAI 2021**

Réception des dossiers du 22 février au 1^{er} avril 2021

Conditions d'inscription et composition du dossier

1°-Avoir 25 ans révolus au 01/01/2021 ;

2°-Une demande d'inscription non timbrée adressée directement à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO entièrement écrite de la main du candidat. La demande doit préciser l'option choisie, être signée du candidat et porter ses noms, prénom(s) et adresse ;

3°-Trois photographies d'identités récentes ;

4°-Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;

5°-Une notice individuelle, accompagnée des copies légalisées de tous les diplômes obtenus (même professionnels) ;

6°-Une déclaration sur l'honneur de remplir les conditions ci-dessous :

a) ne pas avoir fréquenté un établissement secondaire au cours des deux années précédentes la candidature aux examens spéciaux d'entrée à l'université (années scolaires 2018/2019 et 2019/2020) ;

b) ne pas être inscrit dans un établissement secondaire pour l'année scolaire en cours (2020/2021) ;

c) **ne pas être titulaire du baccalauréat ;**

d) ne pas avoir subi les épreuves du baccalauréat les deux (02) années précédant la candidature aux examens spéciaux « A » et « B » d'entrée à l'Université Joseph KI-ZERBO (années scolaires 2018/2019 et 2019/2020) ;

e) **ne pas être candidat au baccalauréat pour l'année scolaire en cours (2020/2021) ;**

f) ne pas avoir subi quatre (04) fois sans succès les épreuves des examens spéciaux « A » et « B » d'entrée à l'Université Joseph KI-ZERBO ;

7°-Vingt mille (20.000) F CFA de frais de participation à verser au service de la comptabilité avant le retrait de la pochette de candidature ;

8°-Pour les candidats fonctionnaires, joindre à la demande :

a) une autorisation de faire acte de candidature signée par le Ministre ou par délégation du ministère de tutelle ;

b) une autorisation d'absence accordée par le chef de service du candidat ou par l'autorité compétente du ministère de tutelle.

c) Aucun dossier incomplet ne sera reçu.

9°-Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de l'admission du candidat qui est aussi passible d'un conseil de discipline.

NB : Points 5,6 et 7 : la notice individuelle, la déclaration sur l'honneur et la pochette de candidature seront disponibles à l'ouverture du registre de dépôt des dossiers le lundi 22 février 2021.

Remarques Importantes :

1-L'inscription est obligatoire pour tout candidat admis à l'examen spécial au titre de l'année universitaire 2021/2022.

2-Les candidats admissibles de la session de mai 2020 doivent déposer un nouveau dossier complet de candidature pour la présente session.

3-Tout candidat admis à l'université Joseph KI-ZERBO par la voie des examens spéciaux « A » et « B », est tenu de prendre une inscription à la rentrée de l'année de son admission et de poursuivre ses études exclusivement dans la spécialité choisie, et ce, jusqu'à la licence au moins, avant tout changement d'orientation. Ce changement d'orientation ne peut s'opérer que par équivalence sur la base de la licence.

**NOTICE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE AUX EXAMENS SPECIAUX
D'ENTREE A L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO SESSION DE MAI 2021.**

NOM :

.....

PRENOM(S) :

.....

DATE DE NAISSANCE :

.....

LIEU DE NAISSANCE :

.....

ADRESSE :

.....

ETUDES ANTERIEURES ET ETABLISSEMENTS FREQUENTES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DIPLOME(S) OBTENU(S) :

.....

.....

.....

ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES :

.....

.....

.....

ETABLISSEMENT SOLLICITE :

.....

.....

DEPARTEMENT (1) s'il y a lieu :

.....

NOMBRE DE CANDIDATURES DEJA PRISES : -----

Fait à Ouagadougou le-----

Signature

**(1) Voir la liste des Etablissements ou
départements autorisés à organiser
un examen spécial d'entrée à
L'Université Joseph KI-ZERBO**

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

(A recopier sur une feuille de demande et à signer à la main par le candidat)

Je soussigné(e) Nom-----Prénom(s)-----

Né(e) le-----à-----

Candidat(e) à l'examen spécial « A » ou « B » d'entrée à l'université Joseph KI-ZERBO session de mai 2021, déclare sur l'honneur :

1- Ne pas avoir fréquenté un établissement secondaire au cours des deux années précédant ma candidature à l'examen spécial « A » ou « B » d'entrée à l'Université Joseph KI-ZERBO les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 ;

2- Ne pas être inscrit(e) dans un établissement secondaire pour l'année scolaire en cours 2020/2021 ;

3- Ne pas être titulaire du baccalauréat ;

4- Ne pas avoir subi les épreuves du baccalauréat les deux (02) années précédant ma candidature à l'examen spécial « A » ou « B » d'entrée à l'Université Joseph KI-ZERBO les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 ;

5- Ne pas être candidat(e) au baccalauréat pour l'année scolaire en cours 2020/2021 ;

6- Ne pas avoir subi quatre (04) fois sans succès les épreuves de l'examen spécial « A » ou « B » d'entrée à l'Université Joseph KI-ZERBO.

N.B : Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de l'admission du/de la candidat(e) qui est aussi passible d'un conseil de discipline.

Fait à Ouagadougou, le.....

Signature

NOMBRE DE PLACES PAR FILIERE

UFR/Lettres, Arts et Communication

- Anglais : 05
- Lettres modernes : 10
- Linguistique : 10

UFR/ Sciences Humaines

- Géographie : 05
- Philosophie : 10
- Psychologie : 10

UFR/ Sciences de la Santé

- Médecine : 01

**NATURE DES EPREUVES DES EXAMENS SPECIAUX « A » ET « B » D'ENTREE
A L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO SESSION DE MAI 2020.**

Les examens spéciaux « A » et « B » d'entrée dans les universités Joseph KI-ZERBO comportent deux groupes d'épreuves :

I -Une épreuve préliminaire et éliminatoire consistant en une conversation entre le jury et le candidat, portant sur les études et activités antérieures, ainsi que sur les projets de ce dernier. Cette épreuve permet d'apprécier les motivations du candidat ainsi que ses aptitudes à s'exprimer oralement et à analyser. Elle ne donne lieu à aucune note. A l'issue de celle-ci le jury proclame le candidat admissible ou non aux épreuves écrites.

II - Trois épreuves écrites

A) une épreuve commune de français pour toutes les options.

B) deux épreuves spécialisées selon les filières ci- après :

UFR/ Lettres, Arts et Communication (UFR/LAC)

Etudes Anglophones (Anglais)

a) dissertation (Anglais)

b) commentaire (Anglais)

Lettres modernes

a) dissertation

b) commentaire

Epreuve commune de français : résumé suivi de discussion.

Linguistique

a) commentaire composé

b) dissertation

UFR/ Sciences Humaines (UFR/SH)

Géographie

- a) dissertation
- b) commentaire de texte

Philosophie

- a) dissertation
- b) commentaire de texte

Psychologie

- a) dissertation
- b) test de niveau : QCM sur la psychologie générale et l'histoire de la discipline

UFR/ Sciences de la Santé

- a) médecine

REMARQUES IMPORTANTES

1-Médecine : peuvent prendre part à l'examen spécial « B », les infirmiers et infirmières d'Etat ayant au moins trois (03) ans de service, sur autorisation du Ministère de la Santé.

